Cinquante-septième année. - N° 208 A Vendredi 27 octobre 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1013

71 – SAÔNE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MÂCON

Ventes et cessions

440 410 710 RCS Mâcon.
FLORETTE MACON.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 500000.00 EUR.
Adresse : Espace Entreprise de Loche, Rue Pouilly Vinzelles, 71000 Mâcon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 29/09/2023 à Caen, les sociétés FLORETTE FRANCE GMS, SAS au capital de 2 000 000 Euros, dont le siège social est Espace d'Activités Fernand Finel 50430 LESSAY, immatriculée au RCS de Coutances sous le n° 451 353 734 et FLORETTE MÂCON, SAS au capital de 500 000 Euros, dont le siège social est Espace Entreprise de Loché, Rue Pouilly Vinzelles, 71000 Mâcon, immatriculée au RCS de Mâcon sous le n° 440 410 710 ont établi un projet de fusion-absorption de la société FLORETTE MACON par la société FLORETTE France GMS SAS à qui la société FLORETTE MACON apporterait la totalité de son actif, évalué à 8 992 521,00 Euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à 4 766 767,00 Euros, soit un apport net de 4 225 754 Euros. Conformément aux dispositions de l'article L 236-3 II du Code de Commerce, il ne sera procédé à aucun échange d'actions de la société absorbante contre des actions de la société absorbée, la société FLOREALE HOLDING détenant à ce jour la totalité des actions composant le capital de la société absorbante et de la société absorbée. Aucune prime de fusion n'est prévue. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions et délais prévus aux articles L 236.14 et R 236-8 du Code de Commerce, soit trente jours à compter de la présente publication devant le Tribunal de Commerce compétent. Le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Coutances le 24/10/2023 au nom de la société FLORETTE FRANCE GMS et au greffe du Tribunal de Mâcon le 24/10/2023 au nom de la société FLORETTE MACON..